

**L'inscription de l'enfant aux différents temps périscolaires entraînent l'acceptation par la famille de l'ensemble des dispositions prévues par le présent règlement**

Le présent règlement intérieur est remis lors de la constitution du dossier d'inscription par le Guichet Unique Enfance. Il est en ligne sur le site de la Ville : <https://saint-gilles.fr/> et le Portail Famille.

La Ville de Saint-Gilles se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur. En cas de modification, le nouveau règlement sera porté à la connaissance des usagers.



**ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE ALSH**

Je soussigné Madame, Monsieur ..... représentant légal de  
l'enfant : .....  
Demeurant.....  
.....

Y Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis lors de l'inscription de mon enfant en Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Ville et m'engage à en respecter les termes.

Fait à Saint-Gilles, le    /    /

Signature du représentant légal

